



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, 12 juin 2019

Service maritime et littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON**

N° 24

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique à 22h45 le **vendredi 28 juin 2019** dans la bande littorale de la plage PEREIRE, commune d'Arcachon, le mouillage, et la navigation des navires et engins nautiques seront interdits **entre 22h00 et minuit** :

dans un rayon de 50 mètres autour du point 44°39'24,08"N et 1°11'46,49" O (WGS84) correspondant à la zone de tir du spectacle

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes
Pierre-Louis LEFEVER
Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages